

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée • Bruxelles, 18 avril 2025 – 17h40 (CET)



Ageas annonce les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires d'ageas SA/NV

Étant donné que le quorum requis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du mercredi 23 avril 2025 ne sera pas atteint, ageas SA/NV organisera les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires (« l'Assemblée ») le mercredi 21 mai 2025 à 10h30. L'Assemblée se tiendra à l'Auditorium d'AG Insurance, AG Campus, Rue du Pont Neuf 17 à 1000 Bruxelles.

Les modalités générales de participation à l'Assemblée ainsi que les documents ci-dessous sont disponibles sur le site web d'Ageas :

- la convocation et l'ordre du jour, qui comprend :
 - l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2024,
 - l'approbation du dividende sur 2024,
 - les décharges de responsabilité,
 - l'approbation du rapport de rémunération,
 - l'approbation de la proposition de renouvellements du mandat des membres du Conseil d'Administration,
 - la confirmation de la nomination du commissaire pour l'audit du reporting non financier (CSR),
 - l'approbation de la modification proposée des statuts (capital autorisé), et
 - l'autorisation pour la société d'acquérir des actions d'ageas SA/NV.
- le rapport spécial du Conseil d'Administration sur l'utilisation et la finalité du capital autorisé, établi conformément à l'article 7:199 du Code des Sociétés et Associations,
- le modèle de procuration,
- le rapport annuel 2024 d'ageas SA/NV.

Les actionnaires pourront s'inscrire à l'Assemblée, voter et poser des questions uniquement si, à la date d'enregistrement, ils détiennent le nombre d'actions pour lesquelles ils ont indiqué leur intention d'exercer leur droit de vote, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent le jour de l'Assemblée. La date d'enregistrement est fixée au mercredi 7 mai 2025 à minuit (CET).

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent faire connaître leurs intentions au plus tard le jeudi 15 mai 2025 en communiquant leurs instructions à la société, à leur banque ou à leur institution financière. Les procurations permettant aux actionnaires de transmettre leurs instructions de vote doivent être en possession de la société au plus tard le jeudi 15 mai 2025.

Les questions relatives à cette assemblée peuvent être posées par e-mail à l'adresse general.meeting@ageas.com.

Ageas est un groupe d'assurance international coté en bourse, riche de 200 années d'expérience et de savoir-faire. Nous proposons à nos clients particuliers et professionnels des produits d'assurance Vie et Non-vie conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques, aujourd'hui comme demain, et nous exerçons également des activités de réassurance. Classé parmi les plus grands groupes d'assurance européens, Ageas concentre ses activités sur l'Europe et l'Asie, qui représentent ensemble la majeure partie du marché mondial de l'assurance. Ageas gère avec succès des activités d'assurances en Belgique, au Royaume-Uni, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde, en Thaïlande, au Vietnam, au Laos, au Cambodge, à Singapour et aux Philippines via une combinaison de filiales détenues à 100 % et de partenariats à long terme avec des institutions financières solides et des distributeurs de renom. Ageas figure parmi les leaders du marché dans les pays où il est actif. Il emploie au total environ 50.000 salariés et a réalisé un encaissement annuel de plus d'EUR 18,5 milliards en 2024.

MEDIA CONTACT
+32 (0)2 557 57 36

INVESTOR RELATIONS
+32 (0)2 557 57 32

AGEAS
Avenue du Boulevard 21
1210 Bruxelles – Belgium
www.ageas.com
 

EURONEXT BRUSSELS
Ticker: AGS
ISIN: BE0974264930

QUICK LINKS
[À propos d'Ageas](#)
[Stratégie \(EN\)](#)
[Développement durable \(EN\)](#)
[Rapport annuel \(EN\)](#)